

Compte-rendu du Bureau Syndical du Mardi 20 Décembre 2016

Étaient présents : Mme Stella BSERENI, Mme Aïda BOYER, M. Dominique CHAMBON, M. Maurice QUINKAL, M. Jacques FRANCOIS, M. Gérard GRIFFE, M. Gilbert PETITJEAN, M. Jérôme BERNARD, M. Alain LOUCHE

Assistaient également en tant qu'invités : M. Henry-Pascal ELDIN, M. Ludovic BAYLE, M. Renaud VINCENT

Le quorum est atteint, la séance peut s'ouvrir à 18h00

1/ Présentation de la demande de subvention de financement d'une fraiseuse numérique de pièce de bois de la part de l'association CAPLAB :

Deux représentants de l'association CAPLAB ont été invités pour présenter leur projet et l'objet de leur demande de subvention.

A la suite de cette présentation les élus du bureau syndical souhaitent rester sur la politique définie dans les statuts du Syndicat Mixte des Inforoutes, qui est la promotion de l'utilisation des nouvelles technologies de l'information et de la communication au travers de l'appel à projet en cours.

Le SMI, dans le cadre de l'appel à projet Espace Public Numérique (EPN), accompagne les initiatives locales afin de trouver des financements, d'intégrer un réseau d'EPN et dans certains cas de la mise à disposition de matériel.

Les membres du bureau syndical du SMI, décident de ne pas verser de subvention pour financer ce matériel, mais invitent l'association à candidater à l'appel à projet des EPN.

Ceci permettra à l'association d'intégrer un réseau et d'avoir accès aux partenaires du SMI afin de peut-être trouver des financements pour leurs activités.

M. Le Président rappelle que le SMI met à disposition du matériel dans les EPN, mais ne subventionne pas de matériel. Le budget alloué pour cet appel à projet est de 50 000 euros pour l'ensemble des EPN et au vu des investissements à prévoir dans le cadre du futur local, M. Le Président rappelle qu'il ne sera pas possible d'augmenter ce budget.

2/ Remboursement de frais à un agent

M. Le Président indique que M. Ludovic BAYLE lors de différentes occasions a dû faire des avances de frais cités ci-dessous :

- 26 Septembre 2016 : 20 € d'essence
- 15 Novembre 2016 : 10€ à l'attention de l'amicale des Sapeurs-Pompier
- 22 Novembre 2016 : taxi à Paris pour 25 euros et 35 euros
- 15 Décembre 2016 : Chèque à l'attention du tribunal de commerce pour l'immatriculation de l'EPIC 41,50 €

3/ Complémentaire Retraite Elu

M. Le Président informe les membres du bureau de la demande de Mme Stella BSERENI de pouvoir bénéficier d'une complémentaire retraite de type Carel.

Après discussion entre élus, ceux-ci ont décidé de calculer l'intérêt et reviendront sur le sujet lors d'un prochain bureau syndical.

4/ Indemnité du trésorier

M. Le Président indique que M. William FROMENTIN, de la trésorerie de SAINT PIERREVILLE, sollicite le Syndicat Mixte pour le versement de son indemnité de conseil.

Les élus, après discussion, approuvent à l'unanimité le versement à 100% de l'indemnité de conseil, soit 554,53€ Brut, mais décident de ne pas donner suite à la demande d'indemnité de confection des budgets.

5/ Etat de l'art du futur local des Inforoutes.

M. Le Président indique que les équipes d'Annonay ont déménagé dans leur nouveau local à Vidalon ce lundi 19 Décembre.

M. Le Président indique que l'ensemble du personnel a également visité le futur local des Inforoutes sur la commune de Le Pouzin, le retour des agents est très positif.

M. Le Président rappelle le planning prévu pour le déménagement et indique que le Syndicat Mixte des Inforoutes devrait signer début janvier l'acte de vente.

M. Dominique Chambon propose de mettre en vente les locaux actuels dès aujourd'hui, les membres du Bureau Syndical valident ces mises en vente.

6/ Convention CD07, CAF et CARSAT

M. Le Président rappelle aux élus la signature d'une convention avec la CAF et le CD07 en octobre 2007 au comité syndical concernant l'expérimentation d'un projet nommé "Promeneurs du Net".

Le CD07 sollicite le Syndicat Mixte des Inforoutes pour étendre ce projet sur 2017, projet dans lequel la CAF et l'ANRU devraient apporter environ 60 000 euros de financement pour le généraliser.

M. Le Président indique qu'il sera nécessaire de recruter un animateur pour venir soulager Mme Garlann NIZON.

Les élus, à l'unanimité, autorisent le président à signer l'avenant de la convention d'octobre 2017.

M. Le Président présente la sollicitation d'Assurance Retraite Rhône Alpes dans le cadre d'un appel à projets national "Accompagner le développement d'ateliers d'initiation au numérique".

Ceux-ci accorderait une subvention de 58 251€, M. Le Président indique que comme tous dossiers de financement, il reste à trouver 30% de financement, il est prévu de solliciter les deux conseils départementaux et d'autres organismes.

M. Le Président propose de valider la signature de cette convention lors du prochain comité syndical et de donner notre accord pour ce projet. Si le syndicat ne trouve pas les financements, le projet sera abandonné.

Les membres du bureau approuvent à l'unanimité cette décision.

7/ Convention avec le CD26

M. Le Président informe les membres du bureau que le Conseil Départemental de la Drôme souhaite signer une convention pour l'année 2017 pour l'animation du réseau bi-départemental des Espaces Publics Numériques pour un montant de 37 500€.

Les membres du Bureau Syndical acceptent cette convention, celle-ci sera présentée lors du prochain Comité Syndical.

8/ Ressources Humaines :

M. Le Président, suite au point 6, propose le recrutement d'un agent pour accompagner Mme Garlann NIZON dans les projets actuels pour une durée de un an.

Le Bureau Syndical approuve à l'unanimité ce recrutement.

M. Le Président informe les membres du bureau syndical de la réussite du concours de catégorie B par 3 agents du Syndicat Mixte.

M. Le Président propose de valider le protocole suivant :

Chaque réussite de concours devra faire l'objet d'un débat en bureau syndical avant de proposer la création du poste.

M. Le Président rappelle que la réussite d'un concours ne veut pas dire création d'un poste.

M. Le Président présente les fiches de postes des trois personnes qui ont réussi le concours et évoque leurs affectations de travail ainsi que leurs comportements en interne. Après discussion et indication des coûts financiers, les membres du bureau décident de créer les trois postes de catégories B en respectant le budget souhaité, chaque agent sera reçu par les deux directeurs afin de faire remonter les remarques des élus du bureau et définir les objectifs avec ceux-ci.

M. Le Président met au vote ces décisions, les membres du bureau syndical approuvent à l'unanimité cette politique de ressources humaines et autorise le président à présenter la création de trois postes de catégorie B au prochain comité syndical.

9/ Protection Santé

M. Le Président informe les membres du bureau de la nécessité de souscrire à une mutuelle santé pour les futurs agents de l'EPIC, M. Le Président propose au bureau d'étendre cette possibilité aux agents du Syndicat Mixte des Inforoutes.

Après discussion et remarques des membres du bureau, le bureau décide de ne pas donner suite à cette proposition pour le budget principal du Syndicat Mixte des Inforoutes.

10/ Géoardèche

M. Le Président rappelle que l'EPIC va reprendre les activités du budget Régie Industrielle et Commerciale.

M. Le Président indique que le projet GéoArdèche est aujourd'hui facturé sur le budget Régie alors que c'est un projet départemental.

M. Le Président propose de réintégrer cette prestation au sein du budget principal pour les adhérents du Syndicat Mixte.

Ceci n'a pas d'impact budgétaire pour les collectivités étant donné que la cotisation figure sur la section de fonctionnement, elle est donc non éligible à la TVA.

Le bureau approuve à l'unanimité cette décision pour les adhérents du Syndicat Mixte.

11/ Commission EPN

M. Le Président propose de réunir la commission EPN, un doodle sera lancé pour proposer différentes dates début 2017.

12/ Commission Campus Numérique Inforoutes

M. Le Président explique que dans le nouveau bâtiment il est envisagé de créer un Campus Numérique.

M. Le Président propose de créer une commission réduite qui se réunira début janvier afin de travailler dessus.

M. Dominique CHAMBON, Mme Aïda BOYER, M. Alain LOUCHE et M. Maurice QUINKAL sont désignés pour cette commission concernant les élus.

M. Henry-Pascal ELDIN, M. Renaud VINCENT et M. Ludovic BAYLE interviendront aussi dans cette commission.

13/ Comité Syndical

M. Le Président propose aux membres du bureau de réunir le Comité Syndical pour divers dossiers dont le débat d'orientation budgétaire aux alentours de mi-janvier.

Suite aux remarques de différents élus, il est proposé de repousser celui-ci à début février à cause des planning chargés dû aux différentes cérémonies des vœux.

14/ Journée des Secrétaires

Sur les 4 demi-journées organisées, plus de 200 secrétaires ont assisté à cette formation, les retours sont plus que positifs.

Un sondage est en cours, mais au vu des premiers résultats, les demandes sont importantes pour que le Syndicat Mixte des Inforoutes organise des rassemblements similaires tous les 6 mois.

Suite à différentes discussions, les membres du bureau syndical proposent d'organiser ceci dans la mesure du possible tous les 6 mois et de se rapprocher du CNFPT afin de voir si nous ne pourrions pas conventionner avec eux pour attirer encore plus de public.

La séance est levée à 19 heures 30.